



Motion de la CPU

Sur proposition de la Commission des questions de Santé

L'intégration des formations de sages-femmes dans les universités

La Conférence des Présidents d'Université demande la mise en place d'un groupe de travail, associant les représentants des universités et ceux des enseignants et étudiants sages-femmes, à ceux des Ministères chargés de l'enseignement supérieur, et de la santé, en vue d'étudier l'intégration de formations de sages-femmes (au delà du PCEM1), qui constituent la quatrième des formations médicales, dans les universités ; le cas échéant en combinant la formation pratique dispensée par les écoles de sages-femmes, à une formation théorique dispensée à l'Université.